

## Préfecture du Rhône

Lyon, le 24 novembre 1831.

Le Préfet du département du Rhône autorise M. Charrier, chef de la seconde section, à déléguer le commandement de la garde nationale de cette section, au plus ancien officier présent, en observant la supériorité du grade.

Pour le Préfet empêché,

Le Conseiller de Préfecture délégué,

Faye.

